

MANUEL DES ARBITRES VOLLEY – BALL

LIGUE DE PICARDIE

SAISON 2011 – 2012

	S O M M A I R E	<i>Pages</i>
	TITRE I – LES ARBITRES	
ARTICLE 1	DISCIPLINE DU CORPS ARBITRAL	3
ARTICLE 2	FORMATION DES ARBITRES	3
	TITRE II – DISPOSITIONS AVANT LES RENCONTRES	
ARTICLE 3	ARRIVEE DES ARBITRES	4
ARTICLE 4	FEUILLE DE MATCH	4
ARTICLE 5	LICENCES	4
	TITRE III – DISPOSITIONS LORS DES RENCONTRES	
ARTICLE 6	CARACTERISTIQUES DES BALLONS	5
ARTICLE 7	PROTOCOLE DU MATCH	5
ARTICLE 8	SONORISATION	7
	TITRE IV - INDEMNISATION	
ARTICLE 9	INDEMNITES D'ARBITRAGE	7
ARTICLE 10	MODALITES DE REMBOURSEMENT	8
	TITRE V - DIVERS	
ARTICLE 11	SANCTIONS	8
ARTICLE 12	REGLEMENTATION CONCERNANT CERTAINES SITUATION	9
	ANNEXES	
I.-	DIRECTIVES POUR REMPLIR LA FEUILLE DE MATCH DE VOLLEY BALL	10
II	SANCTIONS	12
III.-	LISTE DES PARTICIPANTS A UNE RENCONTRE	13
IV.-	DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT	14
V.-	FEUILLE DE REMBOURSEMENT COUPE DE FRANCE JEUNE	15
VI.-	LES CATEGORIES D'AGES	16
VII.-	HAUTEURS DE FILET	17
VIII-	MEMBRES COMMISSION D'ARBITRAGE	17

TITRE I – LES ARBITRES

ARTICLE 1 - DISCIPLINE DU CORPS ARBITRAL

Les missions confiées aux arbitres exigent des compétences pour faire respecter les règles en vigueur, tant dans le jeu, que dans toute l'organisation matérielle, technique et administrative qui s'y rapporte. Elles nécessitent également neutralité et honnêteté dans leur jugement au cours d'une rencontre.

Qu'ils participent ou non à une rencontre, ils sont, en outre, tenus à un devoir de réserve.

a) Absence

- Si elle est prévisible ou prévue, l'arbitre désigné pour une rencontre doit avertir **son correspondant arbitre** qui informe de la modification la CRA **par courrier, fax, mail** au minimum **10 jours francs** avant la date de la rencontre.
- En cas d'absence prévisible tardivement, l'arbitre est tenu d'avertir à la CRA au plus tard **48 heures** avant la date de la rencontre, **par téléphone, fax, mail**.
- En cas d'absence totalement imprévue, l'arbitre est tenu d'aviser dans les plus brefs délais et avant la rencontre la CRA des raisons de son absence.

☞ Pour manquement à ces consignes : **AMENDE équivalente à la valeur de l'indemnité d'arbitrage.**

ARTICLE 2 - LA FORMATION

L'arbitre de volley-ball est tenu à différentes formations, formation initiale par niveau de pratique, formation continue à l'intérieur des niveaux.

1) La formation initiale :

Les niveaux de pratique sont définis par les organismes correspondant aux compétences de gestion des championnats (Départemental, Ligue, Fédéral).

Elle est sanctionnée à chaque échelon par des évaluations théorique et pratique qui valident un niveau de formation.

Pour conserver ce niveau de formation l'arbitre doit diriger un minimum de trois (3) rencontres sur la saison sportive. Il peut, à sa demande, prendre une année de congé.

La formation continue :

Dans chacun des niveaux de pratique, des stages pourront être proposés pour permettre aux arbitres de progresser dans leur pratique.

Un arbitre est tenu de participer à toute action de formation mise en place par la structure arbitrale dont il dépend et à laquelle il serait convoqué comme stagiaire ou comme cadre. Toute absence devra être justifiée.

2) Changements de grade-panel-plan de carrière :

Après attribution, un grade est définitivement acquis, hormis le cas de déchéance en vertu d'une radiation de la F.F.V.B., d'un arrêt prolongé ou d'une sanction administrative ou disciplinaire. L'attribution des grades fédéraux et de ligue est du ressort de la C.C.A., celle du grade départemental relève des C.R.A.

La gestion des panels A et B est une prérogative de la C.C.A et des membres de la Commission Formation de la C.C.A.

Les montées et les descentes prennent en compte les évaluations ponctuelles (matches et/ou stages), le potentiel et la disponibilité des arbitres.

La gestion du panel C est une prérogative de la C.C.A. et des Présidents de C.R.A. qui proposent les candidats susceptibles d'évoluer vers le haut niveau.

Un âge limite est fixé :

pour officier en régionale : 63 ans révolu. cette limite peut être repoussé sous réserve de participation chaque année au stage pratique et validation par la CRA..

Le fait d'accepter une désignation pour arbitrer un match entraîne par l'arbitre l'acceptation de ce règlement.

TITRE II – DISPOSITIONS AVANT LES RENCONTRES

ARTICLE 3 - ARRIVEE DES ARBITRES

Les arbitres et le marqueur désignés pour une rencontre doivent être présents, et en tenue, sur le terrain de la rencontre, au moins trente minutes avant le début de celle-ci, afin que les formalités administratives puissent être achevées au plus tard dix minutes avant le début de la compétition et permettre le bon déroulement du protocole.

ARTICLE 4 - FEUILLE DE MATCH

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur a obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures, sur le document approuvé par la CCA. Le non respect de cette obligation sera consigné dans le pavé «Remarques» de la feuille de match par le premier arbitre. La présentation des licences reste obligatoire.

Au cours de la rencontre, lorsque le capitaine en jeu indique au premier arbitre qu'il se réserve le droit d'enregistrer, à la fin du match, une réclamation officielle, le corps arbitral s'assurera que le marqueur inscrive, sur le moment, dans la case « Remarques » : réclamation, équipe, set, score.

La réclamation sera, ou non, confirmée à la fin du match.

Cas particulier des catégories jeunes (de poussins à cadets inclus) :

Les réserves et réclamations pourront être déposées et formulées par le capitaine assisté de l'entraîneur.

ARTICLE 5 - LICENCES

Pour une rencontre officielle (quel que soit le niveau), les membres d'une équipe doivent être titulaires d'une licence délivrée pour la saison en cours, et être régulièrement qualifiés :

- pour le Groupement Sportif disputant la rencontre, si le membre de l'équipe est joueur,
- pour n'importe quel Groupement Sportif, si le membre de l'équipe est entraîneur,

(EXCEPTION : le médecin peut présenter soit une licence, soit une carte d'accréditation délivrée par la FFVB).

En Régional (CRS)

Une équipe ne peut inscrire sur une même feuille de match, dans toute compétition officielle, plus de trois joueurs titulaires de licences mutations et détenues ou non par des étrangers.

Une association ne peut inscrire sur la feuille de match, qu'un joueur qualifié sous une licence étranger (hors communauté européenne).

Etats Membres de la communauté européenne : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE, BULGARIE, CHYPRE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALTE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, REPUBLIQUE TCHEQUE.

- Les joueurs/joueuses des catégories « jeunes » titulaires d'une licence « ETR LIGUE » peuvent participer aux compétitions « jeunes » organisées par la CRS.

En Départemental (CDS)

- Le nombre de joueurs mutés et le nombre de joueurs étrangers sont laissés à la discrétion des Comités Départementaux.

TITRE III – DISPOSITIONS LORS DES RENCONTRES

ARTICLE 6 - CARACTERISTIQUES DES BALLONS

2°) Les ballons : Ils doivent être certifiés FIVB et/ou FFVB

MIKASA MVA 200 (synthétique couleur)

MIKASA MVA 300 (synthétique couleur)

MIKASA MVA 310 (synthétique couleur)

(Une tolérance sera admise pour le MIKASA : MVP 200 et MVL 2001 (synthétique couleur), retirés du marché)

MOLTEN IV5XC (synthétique couleur)

MOLTEN V5M5000 (synthétique couleur)

MOLTEN V5XSLC (synthétique couleur) ATTENTION cette référence est amenée à disparaître du marché français

MOLTEN V5M4500 ou V5M4000 (synthétique couleur).

ARTICLE 7 - PROTOCOLE DU MATCH

Les arbitres doivent appliquer les normes du présent protocole avant, pendant et après le match.

1. AVANT le match

a. 16 mn avant le début :

ARBITRES : Les arbitres vérifient la hauteur et la tension du filet, ainsi que la position des antennes et des bandes de côté.

b. 15 mn avant le début : TIRAGE AU SORT

CAPITAINE : Les capitaines d'équipes, si celles-ci sont complètes, se rendent à la table de marque pour participer au tirage au sort et signer la feuille de match.

ENTRAINEURS : Après le tirage au sort et après les capitaines, les entraîneurs signent la feuille de match, puis remettent au second arbitre ou au marqueur la fiche de position de leur équipe

MARQUEUR : Procède à l'inscription sur la feuille de match des 6 joueurs des deux formations de départ ainsi qu'éventuellement des libéros sur les lignes prévus à cet effet.

c. 14 mn avant le début :

ARBITRES : Le 1er Arbitre siffle pour signaler le début de l'échauffement officiel (5 minutes pour chaque équipe ou 10 minutes ensemble). Les arbitres vérifient les ballons du match, les plaquettes de remplacement et tous les autres équipements nécessaires au jeu, les feuilles de match, sonnerie, buzzeur, les tenues, etc... Les arbitres donnent toutes les instructions nécessaires aux ramasseurs de balle, aux essayeurs, etc ... Ils doivent aussi vérifier l'équipement de réserve.

d. 4 mn avant le début : FIN DE L'ECHAUFFEMENT

ARBITRES : Le 1er Arbitre siffle en indiquant la fin de l'échauffement des équipes. Les arbitres vérifient à nouveau la hauteur et la tension du filet ainsi que la position des antennes et des bandes de côté. Le 2ème arbitre doit s'assurer que l'entraîneur de chaque équipe a remis la fiche de position du 1er set au marqueur qui procède à l'inscription sur la feuille de match des 6 joueurs de la formation de départ et inscrit les numéros des liberos si nécessaire sur la fiche de position après le tauss.

EQUIPES : Arrêtent l'échauffement au coup de sifflet du 1er arbitre et retournent immédiatement à leur banc. Si les joueurs changent de maillots, ils doivent quitter l'aire de jeu et revenir sans retard. Tous les membres d'équipe doivent porter leurs tenues de match et être assis sur le banc.

e. 2 mn avant le début :

ARBITRES : Ils prennent leurs places respectives sur le terrain. Le 2ème arbitre signale au 1er que la table est prête.

f. 1 mn avant le début : ENTREE SUR LE TERRAIN DE JEU

EQUIPES : Au signal du 1er arbitre, les 6 joueurs des formations de départ entrent sur le terrain directement depuis les bancs.

ARBITRES : Le 2ème arbitre vérifie que les 6 joueurs de chaque équipe sont les mêmes que ceux indiqués sur la fiche de position. Il donne ensuite le ballon au serveur

g. 0 mn début du match :

Le 1er arbitre siffle pour autoriser le premier service du match.

2. - PENDANT LE MATCH

a. ARRET ENTRE LES SETS (1 à 4) :

- Fin du set :

EQUIPES : A la fin de chaque set, les 6 joueurs de chaque équipe changent de camp ; après avoir dépassé le poteau, ils rejoignent directement leur banc.

MARQUEUR : Au moment où l'arbitre siffle la fin du dernier échange de jeu du set, le marqueur démarre le chronométrage de l'intervalle de temps entre les sets.

ARBITRES : Le 2ème arbitre récupère les fiches de position pour le set suivant (d'abord équipe gagnante du set précédent, puis équipe perdante) et les remet au marqueur qui procède à l'inscription sur la feuille de match des numéros des 6 joueurs de la formation de départ.

- 30 s. avant le début du set : Le 2ème arbitre siffle ou le marqueur actionne une sonnerie.

EQUIPES : Au signal du 2ème arbitre, les 6 joueurs enregistrés sur la fiche de position vont directement sur le terrain de jeu.

ARBITRES : Le 2ème arbitre vérifie que les 6 joueurs de chaque équipe sont les mêmes que ceux enregistrés sur la fiche de position.

Le ramasseur de balle donne ensuite le ballon au serveur.

- 0 s. début du set : Le 1er arbitre siffle pour autoriser le premier service du set.

b. ARRET AVANT LE SET DECISIF :

EQUIPES : A la fin du set précédent le set décisif, les 6 joueurs de chaque équipe, au signal du 1er arbitre, vont directement à leur banc.

CAPITAINES : Ils se rendent à la table de marque pour le TIRAGE AU SORT.

ARBITRES : Ils se rendent à la table de marque pour procéder au tirage au sort.

- 1 mn 30 avant le début du set décisif :

ARBITRES : Le 1er Arbitre rejoint sa place. Le 2ème arbitre s'assure que les entraîneurs de chaque équipe ont remis les fiches de position au marqueur qui procède à l'inscription sur la feuille de match des numéros des 6 joueurs de la formation de départ.

- 30 s. avant le début du set décisif : Le 2ème arbitre siffle ou le marqueur actionne une sonnerie.

EQUIPES : Au signal du 2ème arbitre, les 6 joueurs de chaque équipe entrent sur le terrain directement depuis les bancs.

ARBITRES : Le 2ème arbitre vérifie que les 6 joueurs de chaque équipe sont les mêmes que ceux indiqués sur la fiche de position. Il donne ensuite le ballon au serveur.

- 0 s. début du set : Le 1er arbitre siffle pour autoriser le premier service du set décisif.

Pendant les **temps-morts**, le 2ème arbitre invite les **joueurs à aller près de leur banc** et à quitter l'aire de jeu pour permettre l'essuyage du sol par les préposés.

3. A LA FIN DU MATCH

EQUIPES : A la fin du match, les équipes, au signal du 1er arbitre, se saluent près du filet, quittent le terrain de jeu et vont, en marchant, vers leur banc de touche.

ARBITRES : Les deux arbitres se placent sur la ligne de côté correspondant à celle du 1er arbitre et, après les salutations, vont vers la table de marque pour remplir les formalités administratives.

ARTICLE 8 - SONORISATION

L'intervention de l'annonceur officiel avant et pendant la rencontre est limitée uniquement :

- à l'annonce de la rencontre, à la présentation des capitaines d'équipes, des entraîneurs, des arbitres, des juges de ligne et du marqueur,
- à la présentation des membres de chaque équipe pendant l'échauffement officiel,
- à l'évolution du score,
- aux interruptions de jeu (temps morts, changements de joueurs).

TITRE IV – INDEMNISATION

ARTICLE 9 - INDEMNITES D'ARBITRAGE

INDEMNITES D'ARBITRAGE

Une indemnité d'arbitrage, pour chaque rencontre, est due aux arbitres et au marqueur par chaque équipe en présence.

L'indemnité par équipe est fixée à : **43,00 €**.

Les indemnités sont versées directement par chaque équipe, hors la présence du public, au 1^{er} arbitre avant chaque rencontre, à charge pour lui d'en assurer la répartition suivant le tableau ci-dessous :

	1 ^{er} ARBITRE	2 ^{ème} ARBITRE	MARQUEUR	TOTAL
Rencontre unique	17,00 €	17,00 €	9,00 €	43,00 €
Tournoi à 3 équipes	17,00 €	17,00 €	9,00 €	43,00 €

Toute perception d'indemnité d'arbitrage doit donner lieu à la remise d'un reçu. Ne peuvent prétendre à percevoir une indemnité d'arbitrage que les arbitres inscrits sur le listing diffusé par la CRA.

Cas d'absence d'un arbitre : Si l'arbitre présent officie seul, il ne percevra auprès de chaque équipe que l'indemnité due à un seul arbitre et l'indemnité du marqueur (soit 17,00 € + 9,00 € = 26,00 €)

Cas d'absence d'une équipe : Si une équipe est absente, le paiement de l'indemnité d'arbitrage par l'équipe présente sera remis au second arbitre, à charge par lui de régler la part revenant au marqueur (9,00 €). Le premier arbitre avancera également sa part d'indemnité au marqueur, et se fera rembourser de la totalité de son indemnité d'arbitrage auprès de la Ligue.

Cas d'absence d'un marqueur : Si le marqueur est absent, le paiement de l'indemnité d'arbitrage par l'équipe est de 34 Euros.

ARTICLE 10 – MODALITES DE REMBOURSEMENT

Feuille en annexe

Il est de l'intérêt des arbitres d'informer par tout moyen la CRA de tout changement d'adresse. Ainsi, leur demande pourra être honorée dans les temps impartis.

Toutes les demandes de remboursements de frais d'arbitres parvenues après le 30 Juin ne seront plus honorées.

TITRE V – DIVERS

ARTICLE 11 – SANCTIONS

Sanctions automatiques.

- Obligatoirement doublé pour les capitaines, entraîneurs et arbitres compte tenu de leur fonction.
- 1) Pénalisation : un week-end de compétition de suspension avec sursis qui tombera dès la sanction suivante.
- 2) Expulsion : un week-end de compétition de suspension ferme plus un avec sursis qui tombera dès la sanction suivante.
- 3) Disqualification deux week-ends de compétition de suspension ferme plus un avec sursis qui tombera dès la sanction suivante.
- 4)

Sanction proposée par la CRA à la CRD.

A la demande de la CRA, les sanctions peuvent être aggravées au vu des rapports.

Obligation des arbitres.

Obligation est faite aux arbitres d'inscrire sur la feuille de match, toutes les sanctions intervenues lors d'un match (pénalisation, expulsion, disqualification) avec établissement, dans les 48 heures au Président de la C.R.A., d'un rapport sur les faits qui ont motivé ces sanctions.

Pour tout manquement, avertissement par courrier à l'arbitre avec pour le 3^{ème} manquement, amende pour défaillance.

Obligation du joueur sanctionné.

Tout licencié ayant fait l'objet d'une sanction, inscrite sur la feuille de match, doit faire parvenir au Président de la C.R.A. dans les 48 heures, un rapport détaillé des faits qui lui sont reprochés, sous peine de voir sa sanction aggravée.

ARTICLE 12 – REGLEMENTATION CONCERNANT CERTAINES SITUATIONS**I.- ABSENCE - RETARD DES EQUIPES**

Si une ou les deux équipes opposées sont absentes ou incomplètes à l'heure du début de la rencontre, le premier arbitre doit, immédiatement après cette heure, constater le forfait de la ou des équipes absentes ou incomplètes.

Toutefois, en cas de retard involontaire de l'équipe visiteuse, retard dûment justifié, seul le premier arbitre décide s'il y a lieu de retarder l'heure du début de la rencontre. Dans ce cas précis, l'équipe visiteuse doit pouvoir disposer, sur sa demande, de 30 mn d'échauffement avant la séquence d'échauffement réglementaire.

II.- INTERRUPTION DES RENCONTRES

Dans le cas d'une ou plusieurs interruptions, dont la durée totale est inférieure à 4 heures :

- si le jeu est repris sur le même terrain, le set interrompu reprendra normalement avec les mêmes scores, joueurs et positions qu'au moment de la dernière interruption. Les résultats des sets précédents seront acquis.
- si la rencontre est reprise sur un autre terrain ou une autre salle, le set interrompu est annulé. Le set reprendra avec les « formations de départ » qui étaient enregistrées, et les mêmes positions. Les résultats des sets joués resteront acquis.

Dans le cas d'une ou plusieurs interruptions dont la durée totale excèdent 4 heures, la rencontre sera rejouée. Seul le 1^{er} Arbitre peut décider la suspension momentanée ou la remise définitive d'un match en cas de force majeure, conformément aux règles du Code d'Arbitrage, après s'être efforcé d'assurer par tous les moyens le déroulement de la rencontre.

III.- EQUIPE REFUSANT DE JOUER

Toute équipe abandonnant à un moment quelconque la rencontre ou refusant de jouer, après en avoir reçu sommation du 1^{er} Arbitre, est considéré comme ayant déclaré forfait sur le terrain.

IV.- REMPLACEMENT DE JOUEUR EXPULSE, DISQUALIFIE OU BLESSE

Un joueur expulsé, disqualifié ou blessé doit être remplacé dans la limite des remplacements réguliers. Un joueur blessé doit être remplacé **exceptionnellement** si les remplacements réguliers sont **épuisés**. Un joueur remplacé **exceptionnellement ne peut plus participer** à la rencontre.

V.- EQUIPE INCOMPLETE EN COURS DE RENCONTRE

Une équipe déclarée incomplète suite à une expulsion, une disqualification ou à la blessure d'un joueur, perd le set ou la rencontre. On attribue à l'équipe adverse les points et les sets pour gagner le set ou la rencontre. L'équipe incomplète conserve les points et les sets acquis.

VI.- ABSENCE DES ARBITRES DESIGNES

En cas d'absence des arbitres désignés, les équipes ne peuvent refuser de jouer sous peine de forfait.

Tout arbitre officiel présent sur le lieu de la rencontre est tenu d'en assurer la direction, sauf les arbitres joueurs inscrits sur la feuille de match qui ne sont pas obligés d'arbitrer à la place d'un arbitre absent.

En cas d'absence des deux arbitres désignés et de tout arbitre officiel, l'arbitrage doit être assuré par un membre des 2 clubs en présence licencié à la FFVB (1er et 2ème arbitre désigné par tirage au sort).

Si l'une des équipes ne comporte que 6 joueurs, l'arbitrage sera assuré par l'équipe adverse. Si les deux équipes en présence sont formées de 6 joueurs uniquement et qu'il n'est pas possible que la rencontre soit arbitrée par un membre licencié de la FFVB, l'équipe recevante perdra la rencontre par pénalité.

ANNEXES

**I.- DIRECTIVE POUR REMPLIR LA FEUILLE DE MATCH
VOLLEY BALL – SYSTEME DE LA « MARQUE CONTINUE »**

Au maximum, 12 joueurs dont éventuellement 1 libero peuvent figurer dans une composition d'équipe.
Les cases non utilisées seront rayées.

1- AVANT LA RENCONTRE

Vérifier que les lignes ou cases identifiant la rencontre ont été dûment remplies et éventuellement les compléter comme suit, le tout :

EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE :

- a) Dans la partie supérieure de la feuille :**
- 1.a.1** Nom de la compétition.
1.a.2 Site (ville) et code du pays.
1.a.3 Salle (nom du stade ou du gymnase). Obtenir les informations suivantes :
1.a.4 Poule (ex : 2MA).
1.a.5 Numéro de la rencontre.
1.a.6 Division et catégorie : mettre un X dans la case.
1.a.7 Date : jour, mois, année.
1.a.8 Heure : celle fixée par la CCS ou la CRS.
1.a.9 Nom des équipes (équipe recevante ou première citée par le calendrier officiel si terrain neutre A GAUCHE). Laisser en blanc les cercles A et B qui seront remplis après le tirage au sort (voir 2.3).
- b) Dans la partie inférieure droite :**
- 1.b.1** Equipes : dans le même ordre que 1.a.9 ci-dessus, laisser en blanc les cercles A et B.
1.b.2 **EN ORDRE NUMERIQUE CROISSANT** Numéro de maillot de TOUS les joueurs participant à la rencontre. NOM, Prénom, numéros de licences des joueurs de la rencontre. (*sauf FIVB*).
 Pour les **LIBEROS** se reporter à 1.b.5.
1.b.3 NOM, Prénom et Numéros de licences des (E) entraîneurs, (EA) entraîneurs adjoints, (S) soigneurs, (M) médecins ; ceux-ci peuvent présenter un certificat d'accréditation.
1.b.4 Signature des Capitaines (cercler leurs numéros de maillots en 1.b.2, aucun autre repère) qui doivent vérifier 1.b.2 et 1.b.3 de l'équipe adverse et de leur équipe.
1.b.5 Signatures des Entraîneurs qui doivent effectuer les mêmes vérifications pour leur équipe. Ils peuvent éventuellement vous informer de la présence des LIBEROS qui devra être noté dans la case prévue à cet effet (*sauf FIVB*).

ANNULER LES CASES NON UTILISEES en 1.b.2, 1.b.3., 1.b.5. TOUTE RATURE, RECTIFICATION, MODIFICATION DOIT ETRE APPROUVEE PAR L'ARBITRE DANS LE PAVE « REMARQUES ».
 Sauf FIVB et CEV

c) Dans la partie « APPROBATION »

- 1.c.1** Nom, prénom et numéro de licence du premier arbitre. Ligue d'appartenance. (ou club)
1.c.2 Nom, prénom et numéro de licence du second arbitre. Ligue d'appartenance (Club en régionale)
1.c.3 Nom, prénom et numéro de licence du marqueur. Ligue d'appartenance (Club en régionale)
 .
1.c.4 Noms des juges de ligne.

2- APRES LE TIRAGE AU SORT

Obtenir les informations suivantes

- 2.1** Du premier arbitre : le côté du terrain où chaque équipe débute le jeu ; l'équipe qui sert en premier.
2.2 Du second arbitre : les fiches de position.

Puis,

- 2.3** Dans la partie intitulée « SET 1 », inscrire le nom des équipes en fonction du côté du terrain (équipe A à gauche du marqueur). Où elles vont débiter la rencontre. Cocher d'un X le « S » cerclé de l'équipe qui sert et le « R » cerclé de celle qui reçoit. Barrer d'un X la case 1 de l'équipe qui réceptionne.
2.4 Compléter (A ou B) les cercles vides des parties « EQUIPES » (1.a.9 et 1.b.1).
2.5 Dans la partie intitulée « SET 2 », procéder comme en 2.3 en inversant l'ensemble des données.
2.6 Dans la partie intitulée « SET 3 », procéder comme en 2.3.
2.7 Pour la partie intitulée « SET 4 » si elle doit être utilisée, procéder comme en 2.5.
2.8 **APRES AVOIR VERIFIE QUE LES NUMEROS DES JOUEURS FIGURANT SUR LA FICHE DE POSITION EXISTENT DANS LA COMPOSITION (1.b.2) DE L'EQUIPE**, les enregistrer selon l'ordre déterminé sur la ligne « Formation de départ », et ce, pour chaque set.

Si un ou deux LIBEROS doivent être utilisé au cours du match, leurs numéros doivent figurer sur la 1ère fiche de position. Vous devez les inscrire dans la case prévue à cet effet. C'est le dernier moment pour le faire. Si pas de LIBERO annuler la case (*sauf FIVB*).

3- PENDANT LA RENCONTRE**a) Procédure « marque continue »**

- 3.a.1** Inscrire dans la case « DEBUT », l'heure de début de set (en heures et minutes). Si retard par rapport à l'heure prévue, le justifier dans la case « REMARQUES ».
- 3.a.2** Contrôler la conformité du numéro du joueur au service avec celui de la case correspondante du pavé « Tours au service ». Cocher (petit trait oblique) le numéro de cette case. En cas de faute de rotation, laisser le service s'effectuer, puis buzzer ou prévenir le second arbitre.
- 3.a.3** Cocher, au fur et à mesure, les points acquis dans la colonne « POINTS ».
- 3.a.4** A la perte du service, noter, dans la case « Tours au service » en cours, le score atteint par l'équipe concernée.
Passer à l'équipe adverse. Cocher le point marqué et procéder comme en 3.a.2. A la perte du service idem 3.a.4. Avec la marque continue, **IL NE PEUT JAMAIS Y AVOIR DEUX FOIS DE SUITE LE MEME SCORE.**
- 3.a.5** A la fin du set, inscrire, dans la case « FIN » l'heure de fin de set (en heure et minutes).
- 3.a.6** Cercler le score de chaque équipe dans la dernière case « Tours au service » utilisée. Si le dernier point est marqué sur service adverse, il est inscrit et cerclé dans la case du joueur qui aurait du prendre le service, sans cocher le numéro de cette case.
- 3.a.7** Souligner le score de fin de set de chaque équipe dans la colonne « POINTS » et annuler les points inutilisés.

b) Cas d'un set décisif :

- 3.b.1** Après le tirage au sort, reporter les lettres A et B (voir 2.3) en fonction de la position des équipes et leur nom.
- 3.b.2** Inscrire la composition de l'équipe placée à gauche simultanément dans les pavés gauche et droit du « SET 5 », l'équipe de droite dans le pavé du milieu.
Comme pour les sets précédents cocher le « S » et le « R », barrer d'un X la case 1 de l'équipe qui réceptionne et noter l'heure de début. Pour le décompte des points revenir en 3.a.2.
- 3.b.3** *Au changement de côté à 8, le nombre de points marqués par l'équipe qui passe de gauche à droite est enregistré dans le pavé intitulé "POINTS AU CHANGEMENT".*
Reporter les informations (temps morts et changements de joueurs) du pavé gauche au pavé droit. Ne pas reporter les points marqués. La partie droite étant la suite de la partie gauche, continuer la marque dans cette section.
- 3.b.4** La fin du set est identique à celle des sets précédents.

c) Temps morts :

Au bas de la colonne « POINTS » de l'équipe qui demande, dans l'une puis l'autre des deux cases affectées à cet usage, inscrire le score, équipe qui en fait la demande en premier,

d) Remplacements :

- 3.d.1** Lors de la demande, vérifier l'existence du remplaçant dans la composition de l'équipe (1.b.2) et la possibilité du changement.
- 3.d.2** Inscrire le numéro du remplaçant sous celui du remplacé, le score en dessous, équipe qui en fait la demande en premier,.
- 3.d.3** Lors de la sortie du remplaçant, inscrire le score sous le précédent de même manière et cercler le numéro de ce joueur.
- 3.d.4** Si remplacement exceptionnel, le faire figurer dans le pavé remarques.




e) Enregistrement des sanctions :

- 3.e.1** Lors d'une demande jugée non fondée par les arbitres, cocher l'équipe concernée en mettant un X dans le pavé correspondant.
- 3.e.2** Suivre les indications figurant au bas du pavé « SANCTIONS » score de l'équipe pénalisée en premier.
- 3.e.3** Lors d'une pénalisation, cocher et cercler le point acquis du fait de cette sanction dans la colonne « POINTS » de l'équipe bénéficiaire.

4- APRES LA RENCONTRE

- 4.1** Inscrire le nom des équipes en regard des lettres A et B.
- 4.2** Reporter dans le pavé « RESULTAT », l'ensemble des informations concernant chaque set :
T : nombre de temps morts
R : nombre de remplacements
G : 1 pour set gagné / 0 pour set perdu
Durée : durée en minutes
- 4.3** Effectuer les totaux.
- 4.4** Inscrire les heures de début et de fin de match, et la durée de celui-ci (égale au total de la durée des sets augmentée de 3 minutes d'interruption entre chaque set).
- 4.5** Noter le nom de l'équipe gagnante (en toutes lettres) et le nombre de sets qu'elle a perdu.
- 4.6** Transcrire, ou laisser écrire, AVEC L'ACCORD DU PREMIER ARBITRE, les réclamations éventuelles des capitaines.
- 4.7** Signer la feuille, puis faire signer, dans l'ordre, les capitaines, le second arbitre puis le premier

II.- SANCTIONS

GESTE ARBITRE	SANCTIONS	MOTIFS	CONSEQUENCES DIRECTES SUR LE JEU	CONSEQUENCES SUR LA SUITE DU MATCH	SANCTIONS AUTOMATIQUES ou prononcée par la CRD
	AVERTISSEMENT	CONDUITE INCORRECTE MINEURE	AUCUNE	AUCUNE Pas inscrit sur la feuille de match	PAS DE SANCTION AUTOMATIQUE
 CARTON JAUNE	PENALISATION	CONDUITE GROSSIERE <ul style="list-style-type: none"> • Acte contraire aux bonnes manières ou à la moralité. • Expression de mépris 	PERTE DE L'ECHANGE DE JEU	Enregistrement de la pénalité sur la feuille de match. (Entourer le point marqué par l'autre équipe, dans la colonne points)	1 week-end de compétition de suspension avec sursis
 CARTON ROUGE	EXPULSION	2ème CONDUITE GROSSIERE (même membre de l'équipe) CONDUITE INJURIEUSE	Le membre de l'équipe expulsé doit quitter l'aire de jeu et s'asseoir dans la zone de pénalisation. Il doit être remplacé réglementairement.	Enregistrement de l'expulsion sur la feuille de mach. Si le remplacement réglementaire est impossible perte du set (équipe incomplète)	1 week-end de compétition de suspension ferme + 1 avec sursis
 CARTONS JAUNE + ROUGE	DISQUALIFICATION	3ème CONDUITE GROSSIERE (même membre de l'équipe) 2ème CONDUITE INJURIEUSE (même membre de l'équipe) AGRESSION	Le membre de l'équipe sanctionné par une disqualification doit quitter l'aire de contrôle de la compétition pour le restant du match.	Enregistrement de la disqualification sur la feuille de match. Si le remplacement réglementaire est impossible, perte du set, voire du match.	2 week-ends de compétition de suspension ferme + 1 avec sursis

III.- LISTE DES PARTICIPANTS A UNE RENCONTRE



COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

EQUIPE :
LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE DU :
MATCH N°

L'entraîneur ou le capitaine remettra cette liste au corps arbitral avec les licences.
 Inscriptions en majuscules d'imprimerie (Voir manuel des arbitres « **Feuille de match** »).

N°	NOM	PRENOM
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
Entraîneur		
Entr. Adj.		
Soigneur		
Médecin		

Le capitaine sera celui qui participera au tirage au sort et signera la feuille de match.

En début de saison faire autant de photocopies que nécessaire.



REÇU DE L'INDEMNITE D'ARBITRAGE

Reçu la somme de
 Rencontre N°

€, de l'équipe
 le

Signature de l'arbitre

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Jean-Louis VANHERPE**Président de la C.R.A.**

20, rue d'Amiens

80260 RAINNEVILLE

☎️: 03 22 91 77 71

crapicardie@orange.fr

NOM: Prénom:

ADRESSE:

CODE POSTAL: VILLE:

N° Licence: N° Carte Arbitre:

Arbitre pour le CLUB :

Ville de départ (obligatoirement en Picardie) peut-être différente de celle du domicile mais doit être signalée à la C.R.A. avant les désignations. En cas de litige, la ville de départ est celle du club pour lequel on arbitre.

Dans le cas où deux arbitres habitant la même ville sont nommés ensemble sur un même match, il ne sera remboursé qu'un seul déplacement.

Distance kilométrique suivant : www.viamichelin.fr Choix : Conseillé par Michelin

Les remboursements seront honorés au 15 décembre et au 15 juin.

Toutes les demandes de remboursements parvenues au président de la C.R.A. après le 30 Juin ne seront plus honorées.

Lieu rencontre	Date	Rencontre	N° Match	A/R - KM	CRA
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			

Total km : _____ x 0,28 € = _____ €

Frais supplémentaires éventuels : _____ €
(Péage sur justificatif)

TOTAL GENERAL : _____ €

ARBITRE

 Fait le : _____

VISA DE LA CRA

 Le : _____

TRESORIER

 Réglé le : _____

Signature :

Chèque n° : _____

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE
COUPE DE FRANCE JEUNE**

NOM : Prénom : N° de licence :

☒ :

Code Postal : Ville :

☎ (facultatif) : @ (facultatif) : Ligue :

MATCHES N°

Date des rencontres :

EQUIPE RECEVANTE : EQUIPES VISITEUSES :

Ville de départ (+ n° département) :

Ville du match (+ n° département) :

DISTANCE KILOMETRIQUE ALLER / RETOUR

(Ville du domicile/ville du match)

(Barème 3615 MICHELIN ou Internet www.viamichelin.fr)

Choix : Conseillé par Michelin

INDEMNITE FORFAITAIRE (0.29 du km)

INDEMNITE D'ARBITRAGE (en cas d'absence d'une équipe)

TOTAL

VI.- LES CATEGORIES D'AGES

CATEGORIES COMPETITIONS	CATEGORIES D'AGE	OBLIGATIONS MEDICALES (dans la (ou les catégorie(s) supérieure(s))	
Vétérans	+ 40 ans pour les Hommes + 35 ans pour les Femmes	Fiche Vétérans	
Seniors	Né(e)s en 1990 et antérieurement	FICHE A FICHE SENIOR +	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Médicale A Fiche Médicale Seniors + à partir de 35 ans
Espoirs	né(e)s en 1991 et 1992	FICHE A	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Médicale A pour jouer en Seniors Masculin et Féminin
Juniors	né(e)s en 1993 et 1994	FICHE A	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Médicale A pour jouer en Espoirs Masculin et Féminin Fiche Médicale A pour jouer en Seniors Féminin Fiche Médicale A avec Simple Surclassement pour jouer en Seniors Masculin
Cadets(ettes)	né(e)s en 1995 et 1996	FICHE A	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Médicale A pour jouer en Juniors Masculin et Féminin Fiche Médicale A avec Simple Surclassement pour jouer en Espoirs Masculin Fiche Médicale A pour jouer en Espoirs Féminin Fiche Médicale A avec Simple Surclassement pour jouer en Seniors Départemental Masculin Fiche Médicale B pour jouer en Seniors Régional Masculin Fiche Médicale B pour jouer en Seniors National Masculin Fiche Médicale A avec Simple Surclassement pour jouer en Seniors Féminin
Minimes	né(e)s en 1997 et 1998	FICHE A	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Médicale A Avec Simple Surclassement Pour Jouer En Juniors Départemental Masculin Et Féminin Fiche Médicale A Avec Simple Surclassement Pour Jouer En Cadet Masculins Et Féminins Fiche Médicale B Pour Jouer En Junior Et Espoir Masculins Et Féminins Fiche Médicale C Pour Jouer En Senior Masculins Ou Féminin selon les dispositions du Règlement Médical
Benjamin(e)s	né(e)s en 1999 et 2000	FICHE A	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Médicale A avec Simple Surclassement pour jouer en Minimes Masculin et Féminin <u>Impossibilité de jouer en Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors Masculin et Féminin</u>
Poussin(e)s	né(e)s en 2001 et 2002	FICHE A	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Médicale A pour jouer en Benjamins Masculin et Féminin <u>Impossibilité de jouer en Minimes, Cadets, Espoirs et Seniors Masculin et Féminin</u>
Pupilles	né(e)s en 2003 et 2004	FICHE A	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Médicale A pour jouer en Poussins Masculin et Féminin Fiche Médicale A avec Simple Surclassement pour jouer en Benjamins Masculin et Féminin <u>Impossibilité de jouer en Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors Masculin et Féminin</u>
Baby	né(e)s en 2005 et postérieurement	FICHE A	<ul style="list-style-type: none"> Impossibilité de surclassement

- **FICHE A** : Aptitude au Sport
- **FICHE SENIOR** : Aptitude au sport à partir de 35 ans
- **FICHE A** : Simple Surclassement
- **FICHE B** : Double Surclassement Régional/Départemental
- **FICHE B** : Double Surclassement National

Triple surclassement : Cf. Article 8 du Règlement Médical
Et Article 17 du Règlement Général

VII.- HAUTEURS DE FILET

COMPETITIONS	FEMININS	MASCULINS
Compétitions Seniors	2,24 m	2,43 m
Coupe de France Espoirs	2,24 m	2,43 m
Coupe de France Juniors	2,24 m	2,43 m
Coupe de France Cadets	2,24 m	2,35 m
Coupe de France Minimes	2,10 m	2,24 m
Challenge de France Benjamins . 4 x 4 terrain 7 x 7	2,10 m	2,10 m
Championnat Poussins . 2 x 2 terrain 4,5 x 4,5	Hauteur conseillée : 1,80 à 2,00 m	Hauteur conseillée : 1,80 à 2,00 m

VIII- MEMBRES COMMISSION D'ARBITRAGE

NOM Prénom	Rôle
VANHERPE Jean-Louis	Président
HOUPLAIN Olivier	Vice président
VANHERPE Viviane	Secrétaire
DA SILVA Victor	Contrôle des feuilles de match
DERESMES Jean-Luc	Formation
ROCHA DASILVA Joaquim	Formation
DELHAYE Jean Pierre	Membre